



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL OUVERT N°04 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN BUREAU CHARGE DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE ET
TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ABATTOIR MODERNE DE
BUGENDANA, EN PROVINCE DE GITEGA, POUR LE COMPTE DU PRODER**

Numéro de référence dans le PTBA et PPM : 2B0207 01

Date de publication : le 28/6/2024

Date limite de dépôt des candidatures : le 28/7/2024

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la réalisation l'étude technique et d'évaluation des besoins en équipements pour les travaux de construction de l'abattoir moderne de BUGENDANA.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. Les services de conseil ("les services") comprennent l'étude de réalisation l'étude technique et d'évaluation des besoins en équipements pour les travaux de construction de l'abattoir moderne de BUGENDANA.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

3. Le PRODER ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
4. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et

sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

5. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de sélection basée sur la Qualité et le Coût expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante :

6. Les critères de présélection sont les suivants :

- Avoir la capacité technique à exécuter le marché :

❖ Expérience générale,

Avoir au minimum une expérience générale d'au moins sept (07) en matière d'études de génie civil avec les projets de développement rural ou institutions publiques ou privés de développement agricole, agro-alimentaire ou agrobusiness, prouvée par des attestations de bonne exécution et des statuts pour les personnes morales.

❖ Expérience spécifique,

Avoir réalisé une étude en matière des structures en béton armé en rapport avec les ouvrages de transformation/conservation des produits agricoles/d'élevage/de pêche, prouvées par au moins quatre (04) attestations de service rendu.

Il devra aussi avoir une expérience spécifique en matière d'études socio-économiques et financières des projets de développement et de dimensionnement

des infrastructures de valorisation des productions et produits agricoles, prouvées par au moins 4 attestations de services rendu,

En plus, le bureau devra également avoir une expérience en évaluation environnementale et sociale des industries/activités de transformation des produits animaux, prouvées par au moins 4 attestations de service rendu.

- Avoir la capacité juridique à exécuter le marché
 - ❖ Respecter ses obligations en matière fiscale et sociale : présenter une attestation de non redevabilité à l'administration fiscale délivrée par l' Office burundais des recettes ou organe équivalent pour les étrangers et une attestation de non redevabilité à l'institut de sécurité sociale ou un organe équivalent pour les étrangers ») et le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement,
 - ❖ Ne pas être en état de liquidation (attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ou un organe équivalent pour les étrangers le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement, et),
 - ❖ Ne pas être exclu à la commande publique (attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité de régulation des marchés publics ou un organe équivalent et le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- Avoir la capacité financière à exécuter le marché
 - ❖ Avoir une capacité financière d'exécuter la mission, prouvée par un chiffre d'affaires moyen de trois cent cinquante millions de francs burundais (Bif 350.000.000) ou 121 952 USD pour les trois dernières années (fournir des états financiers certifiés par le fisc).

7. Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

NB : Une société étrangère sous-traitant avec une société nationale sera préférée lors de la constitution d'une liste restreinte minimum et maximum requis, conformément aux procédures nationales de passation des marches et à celles du FIDA.

8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courrier à l'adresse ci-après : Secrétariat du PRODER, situé dans la Mairie de BUJUMBURA, Commune MUHA, Zone KININDO, 1^{er} étage du bâtiment abritant les projets/programmes financés par le FIDA au Burundi ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org du *Coordonnateur avec copie pour information à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés* le 18/6/2024 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 23/7/2024.

9. Grille de cotation des consultants pour le classement des consultants qualifié :

Réf	Poste	
Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions		
	Critères et sous-critères	
1	Principales qualifications et compétences du Consultant	/100 points
1.1	Expérience générale d'au moins sept (07) en matière d'études de génie civil avec les projets de développement rural ou institutions publiques ou privés de développement agricole, agro-alimentaire ou agrobusiness, prouvée par des attestations de bonne exécution et des statuts pour les personnes morales.	/20points ≥ 10 ans : 20points ≥ 9 ans : 18points ≥ 8 ans : 16points ≥ 7 ans : 14 points
1.2	Expérience spécifique matière des structures en béton armé, en rapport avec les ouvrages de transformation/conservation des produits agricoles/d'élevage/ de pêche, prouvée par au moins quatre (04) attestations de service rendu	30 points ≥ 6 références : 30points ≥ 5 références : 25points ≥ 4 références : 20points
	Expérience spécifique en matière d'études socioéconomiques et financières des projets de développement et de dimensionnement des infrastructures de valorisation des productions et produits agricoles	30 points 6 références : 30points ≥ 5 références : 25points ≥ 4 références : 20points
	Expérience en évaluation environnementale et sociale des industries/activités de transformation des produits animaux (04 attestations)	20 points ≥ 7 références : 20 points ≥ 6 références : 18points ≥ 5 références : 16points ≥ 4 références : 14points
Le score technique total obtenu		-----/100 points

10. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 28/7/2024 au plus tard.

Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural
À l'attention de Monsieur le Coordonnateur

*1^{er} étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi,
Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.*

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE ET TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ABATTOIR MODERNE DE BUGENDANA, EN PROVINCE DE GITEGA, POUR LE COMPTE DU PRODER

1. Client

Le client de cette mission est le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

2. Présentation du PRODER

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

Le PRODER sera exécuté durant sept ans (2022 à 2029) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11, le PRODER interviendra dans dix provinces où le FIDA intervient déjà notamment à travers le PIPARV-B et le PAIFAR-B : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga pour capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi et dans deux autres provinces Makamba et Bururi. Les possibilités d'extension des interventions aux provinces restantes seront progressivement analysées et discutées tenant compte de la disponibilité des financements (FIDA12-13). Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosylvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (v) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

2.1. Structure générale du PRODER

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-haut, le PRODER comprend 2 composantes techniques : développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales et une composante liée à la gestion et la coordination : (iii) Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

Composante 1. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au

genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux

Produits attendus:(i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables

Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables

Produit attendu 1 : 7 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décents et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subventions et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires

Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes :

Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole

Produits attendus 1 : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.

Produit attendu 2 : Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé.

Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché

Produit attendu 1 : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.

Produit attendu 2 : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos, et 100 magasins de stockage, un abattoir moderne, une usine de transformation de la viande, une usine d'emballage, et/ou emprunteront les 100 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.

Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

2.2. Zone d'intervention

Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ l'existence d'une dynamique d'intensification ;
- ✓ les possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ou le potentiel de développement rural
- ✓ l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantages comparatifs pour son développement
- ✓ la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ la dynamique des marchés
- ✓ les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes
- ✓ les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

2.3. Théorie du changement

La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.

Le PRODER soutiendra la mise en place : (i) du dispositif institutionnel, le processus et les parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-pastorale et halieutique personnalisé pour chaque porteur de projet d'entreprise ; (ii) des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies

nationales pour les rendre davantage sensible à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires au Burundi ; (iii) des groupes thématiques : Entrepreneuriat rural jeune – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus partenaires et renforcer leurs capacités à cet effet (sous-composante 1.1). Il soutiendra également la création ou la consolidation et le développement des entreprises des jeunes hommes et des femmes ainsi que la création/consolidation d'emplois pour les jeunes dans la zone géographique ciblée (sous-composante 1.2).

Le PRODER contribuera également à créer un environnement propice au développement des affaires avec l'amélioration de l'accès aux actifs productifs (terre, technologies résilientes et performantes dans la sous-composante 2.1 et aux infrastructures structurantes collectives de production et de mise en marché dans la sous-composante 2.2 et avec l'adaptation, la traduction et la diffusion des documents de stratégies et de politiques nationales, le suivi de l'application de ces documents et le renforcement du MINEAGRIE, des organes consultatifs et des coopératives (sous-composante 3.1) et l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel, de la planification, de la passation des marchés et du suivi de l'exécution des activités (sous-composante 3.2).

Les activités soutenues se traduiront par : (i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures (accroissement des revenus, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (forte réduction de la malnutrition), de la prise en compte de question de genre à toutes les étapes de développement des entreprises, y compris les innovations durables; et (ii) la protection et le maintien de la diversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes forestiers, des pâturages et des marais. Cela contribuera à réduire la pauvreté, la malnutrition par à la fois l'accroissement et la diversification de l'offre des biens et services de qualité et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux aliments diversifiés et nutritifs et à renforcer la résilience climatique des ménages dans les provinces de la zone d'intervention du programme.

Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) le gouvernement continue de s'engager à soutenir le développement de l'entrepreneuriat rural des jeunes ; (ii) les effets du changement climatique (eaux de ruissellement à l'origine des dégradations des sols), les effets anthropiques (feux de brousse et déforestation) qui les favorisent et des inondations occasionnant les destructions de moyens de subsistance de ménages sont contrôlés et gérés dans la zone du programme ; (iii) les autorités administratives et les populations des collines de 12 provinces d'intervention adoptent des comportements et pratiques genre sensible, nutrition sensible, jeunes sensibles, climat sensible.

2.4. Groupe cible du PRODER

Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5000 constitués par les fournisseurs de biens et de services.

Tableau 2 : synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes micro entrepreneurs (15-35 ans)	50%	40 000	50%	20 000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32 000	25%	20 000
3. Peuple Autochtone (Batwa)	5%	4 000	2,5%	2 000
4. Personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4 000	2,5	2 000
Total	100%	80 000	55%	44 00

3. Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la “Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales” de sa zone d’intervention.

L’objectif de **développement** est d’améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l’entrepreneuriat des jeunes ainsi que d’un environnement propice au développement des entreprises agropastorales”.

Les effets attendus : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs :

- (i) 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39000 emplois décents et durables dans la zone d’intervention du programme grâce à la diversification et l’accroissement de l’offre des biens et de services de qualité ;
- (ii) 40000 porteurs d’initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l’agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu’aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d’aliments et de nutriments ainsi qu’augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs ;
- (iii) Le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l’entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés.

4. Objectifs spécifiques de la mission

L'objectif spécifique de la mission est la réalisation de l'étude socio-économique et technique pour les travaux de construction de l'abattoir moderne de BUGENDANA.

Il sied de signaler que le respect des normes d'hygiène et de la salubrité de la viande ainsi que de la sécurité du personnel et de l'environnement sera tenu en considération lors de l'étude technique et nécessite la mise en place des locaux, des équipements, et des installations appropriées.

La mission se compose des tâches principales suivantes :

1) Etudes socioéconomiques et financières

- Description des systèmes d'élevage en place ;
- Les circuits de commercialisation des animaux et des produits d'élevage ;
- Impacts économiques de l'élevage dans le milieu ;
- Les principaux acteurs du secteur de l'élevage ;
- Potentialités du milieu et paramètres/facteurs/contraintes d'évolution ;
- Plan d'action pour le développement du secteur ;
- Paramètres de rentabilité d'un abattoir moderne ;
- Description des abattoirs et aires d'abattage existants dans la région ;
- Modes de gestion/exploitation des abattoirs et aires d'abattage au Burundi ;
- Mode de gestion le mieux approprié de l'abattoir à construire ;
- Cadre organisationnelle à promouvoir pour le développement du secteur élevage dans le milieu et la rentabilité économique et financière optimale de l'infrastructure.

2) Etudes techniques des travaux de construction :

- Travaux topographiques ;
- Avant-Projet Détaillé (APD) (la conception, le dimensionnement, le devis quantitatif et estimatif, et les plans), ainsi que l'élaboration du devis confidentiel ;
- Evaluation environnementale et sociale ;
- Elaboration d'un projet de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comprenant les plans pour l'exécution des travaux.

L'étude se focalisera à ce que l'abattoir viande rouge ait une capacité de traitement minimum de 20 têtes bovines par heure et 70 têtes ovines/caprines par heures, soit une capacité de traitement journalier d'au moins 120 têtes de bovins et 420 têtes de petits ruminants. Ledit nombre est à confirmer par l'étude socio-économique et orientera aussi sur le dimensionnement de ladite infrastructure.

Les composantes des infrastructures sont les suivantes :

- Zone de déchargement ;
- Zone de stabulation ;
- Hall d'abattage et de traitement en cinq quartier (abats et issues) pour les bovins, ovins/caprins & locaux annexes ;
- Zone de chambre froide ;
- Bloc administratif ;
- Salle de découpe et de conditionnement ;
- Bloc de maintenance, ballon et air comprimé ;
- Zone de château d'eau (alimentation en eau) ;
- Cabinet électrique (alimentation en électricité) ;
- Chaussée intérieure, parking et chaussée extérieure pour faciliter l'accès ;
- Zone de traitement des eaux usées et filtre plantes ;
- Bande de protection végétalisée tout autour de l'abattoir ;
- Guerite & loge gardien ;
- Clôture en dur.

Le Ministère ayant en charge la gestion des terres domaniales a attribué un terrain situé sur la colline MWURIRE près du chef-lieu de la commune BUGENDANA de 4 ha. Les différentes composantes du projet de construction de l'abattoir de BUGENDANA sont reprises dans le croquis en annexe.

3) Description des équipements de l'abattoir :

L'abattoir doit être conçu pour recevoir des installations, des équipements et de systèmes respectant les normes internationales de sécurité sanitaire et de l'environnement. Ils seront équipés de :

- Installation frigorifique ;
- Installation électrique d'éclairage ;
- Installation électrique de force ;
- Installation sanitaire et de plomberie ;
- Installation de protection et d'épuration des eaux usées.

Un système complet de production de biogaz pour le chauffage de l'eau utile pour l'abattoir

Par conséquent, pour chaque composante, décrire les caractéristiques des infrastructures et équipements

5. Périmètre des services.

Dans le cadre des objectifs fixés pour la mission, le bureau aura pour mandat général, de faire une étude socio-économique et financière prouvant la pertinence de doter le milieu de cette infrastructure, le dimensionnement conséquent et la rentabilité de l'investissement en cette infrastructure, de faire la conception, d'élaborer des notes de calculs relatives au dimensionnement, établir le métré, mener une étude d'installation des équipements, donner les spécifications techniques des équipements à installer dans l'abattoir, de faire une évaluation environnementale et sociale du projet et de proposer, sur base de différents paramètres d'études et de leurs résultats, de mode de gestion de l'infrastructure la plus appropriée..

La conception de l'abattoir de bovins, ovins et caprins est basée sur le principe de la marche en avant à partir du secteur souillé vers le secteur propre (produits finis) sans qu'il y ait possibilité de retour en arrière des carcasses aux postes précédents, ni qu'il y ait entrecroisement.

Les études comporteront :

- Les études topographiques pour le site d'implantation et la piste d'accès ;
- Les études d'alimentation de l'abattoir en Electricité et Eau ;
- Les études géotechniques¹ des différents matériaux de construction ;
- L'établissement des divers plans de détails et schémas de principe :
 - Plans guide de génie civil des équipements ;
 - Plans des équipements des différentes lignes ;
 - Schémas électriques.
- L'établissement des plans de conception nécessaires à la mise en œuvre des matériels et des équipements électriques et le réseau d'air comprimé ;
- Les études de traitement des eaux usées et de protection de l'abattoir ;
- Les études relatives au système de production de l'énergie via la production de biogaz au sein de l'abattoir ;
- Toutes les notes de calculs justificatives concernant le dimensionnement des bâtiments et des équipements ;
- L'établissement des métrés et les coûts des travaux ;
- Les délais d'exécution et le planning détaillé des interventions prévues ;
- Les études socio-économiques visant à caractériser les systèmes actuels d'élevage, les organisations socio-professionnelles impliquées dans la chaîne de valeur élevage et à proposer un schéma/itinéraire optimal de promotion et développement d'élevage dans la zone ainsi que les conditions de rentabilité optimale de l'infrastructure ;

¹ Ces études géotechniques comprendront tous les essais au laboratoire nécessaire.

- Evaluation environnementale et sociale :

Le Bureau sera chargé également de procéder à l'évaluation environnementale et sociale de la mise en œuvre de ce projet. Cette partie de l'étude fera partie d'un rapport séparé qui sera élaboré en se basant essentiellement sur les directives de la politique de sauvegarde environnementale gouvernementale et la version 2021 des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC : <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida>). L'étude d'impact environnemental inclura l'évaluation de toutes les questions environnementales susceptibles de se poser avec la mise en place de cette infrastructure dans la localité et proposera toutes les mesures correctives et de suivi nécessaires et ce, dans le respect des règlements et des directives nationales en la matière. En particulier, le Consultant devra :

- Tenir compte des directives² en la matière du Ministère de l'Environnement, de de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Parcourir les études sur l'environnement dans la zone du projet proposé et en faire un examen critique pour intégrer les grandes questions sensibles ;
- Décrire les règlements et les normes pertinents (au niveau tant national qu'international) régissant la qualité de l'environnement, la santé, la protection des zones sensibles, la protection des espèces menacées d'extinction, l'utilisation des terres, etc.
- Faire une évaluation critique des sols et des impacts sur la santé des utilisateurs en aval (étude des besoins en eau potable, d'abreuvement du bétail, d'irrigation, etc. à l'aval du site à aménager) et les impacts écologiques (effets sur la flore et la faune aquatique) en raison de la détérioration éventuelle de la qualité de l'eau par contamination (évacuation des eaux usées) ;

En outre, les impacts négatifs identifiés dans cette évaluation environnementale et sociale devront faire l'objet de propositions de mesures d'atténuation qui seront expressément indiqués dans un plan de gestion et de suivi environnementale et sociale (PGSES).

6. Résultats attendus

Les études se dérouleront en deux étapes :

- ✚ **Rapport d'étude socio-économique** pour justifier la rentabilité économique et financière de construction de l'abattoir dans la région, y compris une proposition de scénarios possibles du mode de gestion de l'abattoir qui permet de garantir le fonctionnement sur le long terme en mettant en exergue celui le plus approprié.

- ✚ **Avant-Projet Détaillé (APD)**

Au cas où le projet est rentable économiquement financièrement, le Bureau entamera la deuxième étape de réaliser le dossier de l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour la construction et les équipements de l'abattoir moderne ci-haut cité sur base des résultats des études techniques de base. Le dossier d'APD sera approuvé par l'Autorité contractante en collaboration avec les services techniques de la Direction Générale de l'Elevage. Les spécifications techniques de l'APD des travaux et équipements seront intégrées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) dont le modèle sera fourni par le projet.

² En particulier, selon les directives du Décret-loi N°100/22 du 7 Octobre 2010 portant mesures d'application du code de l'Environnement en rapport avec la procédure d'étude d'impact environnemental

Le dossier d'APD sera principalement constitué des parties suivantes :

- Le mémoire explicatif (pièces écrites) des études techniques ;
- Les pièces dessinées qui comprendront les plans topographiques, les plans & dessins de construction des bâtiments, les plans d'approvisionnement en eau et électricité, d'installation des équipements, d'évacuation et traitement des eaux usées et de l'aire protégée de l'abattoir ;
- Un bordereau général de prix, un cadre du bordereau des prix unitaires et un devis quantitatif et estimatif détaillé correspondant aux diverses interventions prévues sur la base des prix moyens des derniers appels d'offres connus, ou des prix qu'il aura reconstitués (factures pro-forma, notamment pour les équipements). Le bordereau comprendra également un prix forfaitaire d'installation de chantier et d'aménagé et repli du matériel pour les travaux et également un prix de transport, pose et mise marche des équipements conformément au plan guide génie civil et aux prescriptions techniques particulières des équipements proposés de l'abattoir moderne de Bugendana.
- ✚ Le rapport d'évaluation environnemental et social avec un plan de gestion et de suivi environnementale et sociale (PGSES) (Volume à part).
- ✚ Le rapport d'évaluation zoo-économique (Volume à part).
- ✚ Le rapport des études techniques est validé et disponible (Volume à part).
- ✚ Le dossier d'appel d'offres (DAO).

7. Profil du bureau et compétences du bureau

7.1 Expérience et capacités techniques, juridiques et financières à exécuter le marché

- **Avoir la capacité technique à exécuter le marché :**

- ✦ **Expérience générale**

Avoir au minimum une expérience générale d'au moins sept (07) en matière d'études de génie civil et d'analyse socio-économique et financière avec les projets de développement rural ou institutions publiques ou privés de développement agricole, agro-alimentaire ou agro-business, prouvée par des attestations de bonne exécution et des statuts pour les personnes morales.

- ✦ **Expérience spécifique**

- (i) Avoir réalisé une étude en matière des structures en béton armé en rapport avec les ouvrages de transformation/conservation des produits agricoles/d'élevage/ de pêche par quatre (04) attestations de service rendu,
- (ii) Avoir réalisé des études socioéconomiques et financières des projets de développement et de dimensionnement des infrastructures de valorisation des productions et produits agricoles, prouvées par 4 attestations ;

- (iii) Expériences dans les études d'évaluations environnementales et sociales des industries/activités de transformations des produits animaux, prouvées par au moins 4 attestations de service rendu.

- **Avoir la capacité juridique à exécuter le marché**

- ❖ Respecter ses obligations en matière fiscale et sociale : présenter une attestation de non redevabilité à l'administration fiscale délivrée par l' Office burundais des recettes ou organe équivalent pour les étrangers et une attestation de non redevabilité à l'institut de sécurité sociale ou un organe équivalent pour les étrangers ») et le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement,
- ❖ Ne pas être en état de liquidation (attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ou un organe équivalent pour les étrangers le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement, et),
- ❖ Ne pas être exclu à la commande publique (attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par une autorité de régulation des marchés publics ou un organe équivalent et le document est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement, ;

- **Avoir la capacité financière à exécuter le marché**

- ❖ Avoir une capacité financière d'exécuter la mission, prouvée par un chiffre d'affaires moyen de trois cent cinquante millions de francs burundais (Bif 350.000.000) ou 121 952 USD pour les trois dernières années (fournir des états financiers certifiés par le fisc).

7.2 Qualifications et compétences du personnel-clé du personnel à aligner

1. Un Ingénieur, chef de mission :

❖ Qualifications

Le chef de mission devra avoir un diplôme de niveau minimum A1 dans le domaine du Génie/Génie Civil/hydraulique/Rural ou dans le domaine apparenté.

❖ Expérience professionnelle

Le chef de mission devra avoir une expérience générale d'au moins 7 ans dans le domaine de constructions des bâtiments y compris les structures en béton armé

❖ Expérience spécifique

Le chef de mission devra avoir au moins cinq (05) missions dans la conception et de dimensionnement des bâtiments, prouvées par 5 attestations de bonne exécution.

2. Un Ingénieur en Technologie Agro-Alimentaire,

❖ Qualifications

L'Ingénieur en Technologie Agro-Alimentaire *devra avoir un diplôme* de niveau minimum (*minimum BAC +4 ou équivalent* en agronomie, sciences de transformation des produits agro-alimentaire ou disciplines équivalentes).

❖ Expérience professionnelle

L'Ingénieur en Technologie Agro-Alimentaire *devra avoir une expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine* de l'agro-industrie, avec une parfaite maîtrise des technologies et des équipements de transformation agroalimentaires, dont celles des viandes en particulier.

❖ Expérience spécifique

L'Ingénieur en Technologie Agro-Alimentaire devra avoir au moins cinq (05) missions *dans* l'installation du matériel et des équipements de transformation agro-alimentaire, prouvées par 5 attestations de bonne exécution.

3. Un Ingénieur Hydraulicien,

❖ Qualifications

L'Ingénieur Hydraulicien *devra avoir un diplôme* de niveau minimum ayant un diplôme de niveau minimum Bac+3 ou équivalent en hydrologie /hydraulique.

❖ Expérience professionnelle

L'Ingénieur Hydraulicien *devra avoir une expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine* d'approvisionnement en eau

❖ Expérience spécifique

L'Ingénieur Hydraulicien devra avoir au moins quatre (04) missions dans l'alimentation en eau potable dans les ménages et/ou unités de transformations agro-alimentaires, prouvées par 5 attestations de bonne exécution

4. Un Ingénieur Zootechnicien

❖ Qualifications

L'ingénieur zootechnicien *devra avoir un diplôme* de niveau minimum A1 en sciences vétérinaires ou en tout domaine apparenté.

❖ Expérience professionnelle

L'ingénieur zootechnicien *devra avoir une expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine* de dimensionnement des équipements.

❖ **Expérience spécifique**

L'ingénieur zootechnicien devra avoir au moins trois (03) missions dans en élaboration des notes conceptuelles du matériel et des équipements des infrastructures de valorisation alimentaire dont les unités d'abattage et d'abattoirs, prouvées par 3 attestations de bonne exécution.

NB : Le bureau pourra aligner un personnel d'appui qu'il estimera nécessaire pour conduire à terme la réalisation de ses prestations, mais il ne fera pas objet d'évaluation.

5. Un expert économiste spécialiste de l'économie rurale,

❖ **Qualifications**

L'expert socio économiste devra avoir un diplôme de niveau minimum ayant un diplôme de niveau minimum Bac+4 ou équivalent en économie, agroéconomie, économie rurale, économie de développement, développement communautaire ou discipline apparenté ; disposant des capacités suffisante en matière d'études ou analyses économiques et financières.

❖ **Expérience professionnelle**

L'expert socio économiste devra avoir une expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine d'évaluation des projets de développement agricole ou d'infrastructure de valorisation des produits agricoles.

❖ **Expérience spécifique**

L'expert socio économiste devra avoir réalisé au moins trois (03) missions d'étude ou évaluation économique et financière dans le domaine d'évaluation de la chaine de valeur élevage, prouvées par 3 attestations de bonne exécution.

6. Un Environnementaliste,

❖ **Qualifications**

L'Environnementaliste, *devra avoir un diplôme de niveau minimum (BAC+4) ou équivalent en sciences de l'environnement, biologie ou tout domaine apparenté.*

❖ **Expérience professionnelle**

L'Environnementaliste, *devra avoir une expérience générale d'au moins 5 ans dans le domaine des travaux de génie civil/rural*

❖ **Expérience spécifique**

L'Environnementaliste devra avoir au moins trois (03) missions dans les études d'impact environnemental et social, prouvées par 3 attestations de bonne exécution.

NB : Le bureau pourra aligner un personnel d'appui qu'il estimera nécessaire pour conduire à terme la réalisation de ses prestations, mais il ne fera pas objet d'évaluation.

6. Services et équipements à fournir par le client

Le PRODER facilitera l'introduction du Consultant auprès des services, organismes, et autorités concernées directement ou indirectement par les études des travaux de construction de l'abattoir moderne de Bugendana. Le client donnera au Bureau ou Groupement de Bureaux toute documentation utile pour l'accomplissement de la mission.

7. Présentation des rapports et délais d'exécution.

Le bureau d'étude dispose d'un délai de 90 jours pour la réalisation de la présente étude.

Au fur et à mesure que les études seront exécutées, des rapports seront fournis étape par étape pour permettre un suivi rapproché par le commanditaire. En plus des imprimés, tous les documents seront fournis sur un support électronique.

- Le rapport provisoire de l'étude de la rentabilité économique et financière de la construction de l'abattoir de Bugendana en 3 copies ;
- Le rapport définitif de l'étude de la rentabilité économique et financière de la construction de l'abattoir de Bugendana en 5 copies ;
-
- Le rapport d'APD provisoire en 3 copies ;
- Le rapport d'APD définitif en 5 copies.

Le rapport provisoire de l'étude de la rentabilité économique et financière de la construction de l'abattoir de Bugendana doit être présenté dans un délai de **25 jours** calendrier. Le Projet dispose d'un délai de **5 jours calendrier** pour vérifier ce document et demander des modifications au document. Ces modifications devront être transmises par écrit au Consultant qui en tiendra compte pour la rédaction de la version définitive. Le Consultant dispose d'un délai de **5 jours** calendrier pour remettre le rapport définitif de l'étude socio-économique et le projet dispose d'un délai de **5 jours** calendrier pour approbation.

Le document d'APD provisoire doit être présenté dans un délai de **30 jours** calendrier. Le Projet dispose d'un délai de **10 jours calendrier** pour vérifier ce document et demander des modifications au document. Ces modifications devront être transmises par écrit au Consultant qui en tiendra compte pour la rédaction de la version définitive. Le consultant dispose d'un délai de **10 jours** calendrier pour intégrer les observations du commanditaire de l'étude.

Le rapport d'APD définitif & DAO doivent être présenté dans un délai de **15 jours calendrier**. Le Projet dispose d'un délai de **5 jours calendrier** pour vérifier les documents et demander les modifications nécessaires. Le Consultant devra remettre les documents définitifs dans un délai de **5 jours** calendriers.

Le Consultant est tenu d'informer régulièrement par écrit de l'état d'avancement de l'étude, des difficultés éventuelles rencontrées qui sont susceptibles de prolonger les délais de l'étude.

8. Coordination de la mission

Une commission de suivi et de l'encadrement de la mission sera mise en place par le PRODER pour suivre la réalisation de la mission. Les rapports et documents exigés dans le cadre de l'exécution de cette mission seront validés par ladite commission.

9. Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel.

Fait à Bujumbura, le /...../2024

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA